

L' Alternance à l'IAE d'Aix-en-Provence



GRADUATE SCHOOL OF MANAGEMENT

L'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-en-Provence (IAE) fait partie intégrante de l'Université Paul Cézanne.

Créé en 1955, l'IAE Aix-en-Provence est la première école de gestion du système universitaire français. Entièrement dédié à la formation supérieure et à la Recherche, l'IAE Aix offre des programmes (Masters, MBA, Diplômes d'Université et Doctorat) spécialisés dans les différents domaines de la gestion, en constante adéquation avec les besoins du monde des affaires.

*L'IAE Aix-en-Provence est la seule structure universitaire à détenir la double accréditation, européenne EQUIS depuis 1999, et internationale AMBA pour son MBA Change & Technology en 2004, ses Masters en gestion en 2005, son Executive Part-time MBA et son Euro*MBA en 2007.*

L'IAE Aix est composé de 40 enseignants permanents et invite tous les ans plus de 30 professeurs étrangers et 150 intervenants d'entreprise.

L'Institut propose plusieurs services d'accompagnement aux participants (Career Services Centre, Association des Diplômés, incubateur d'entreprises...).

“Enrichissez votre expérience professionnelle...”

La plupart des Masters de l'IAE Aix-en-Provence sont ouverts à l'alternance car la volonté d'intégrer largement les étudiants dans le monde de l'entreprise fait partie des priorités de l'Institut. L'alternance permet à une forte proportion de nos étudiants de mettre en pratique la formation qu'ils y reçoivent.

L'ALTERNANCE : UNE MOBILISATION DE L'ENTREPRISE CITOYENNE

Réalisée dans le cadre du CFA Epure Méditerranée, l'alternance permet aux entreprises et à l'IAE Aix de concrétiser leur engagement en contribuant à une plus grande professionnalisation des formations supérieures.

Une convention d'apprentissage proposée par l'IAE Aix formalise sa volonté d'assurer la formation théorique de l'étudiant et de mettre à sa disposition les moyens pédagogiques les plus avancés. Elle formalise également la volonté de l'entreprise de guider l'apprenti dans la réalisation des travaux professionnels qu'elle lui a confiés et de participer à l'effort financier lié à la formation par une contribution, qui peut être imputée à la taxe d'apprentissage.

Qui sont nos apprentis ?

De formations supérieures diverses (ingénieurs, juristes, diplômés d'Ecoles de Commerce ou d'Universités de Gestion, de Sciences ou de Langues), nos apprentis viennent compléter leur cursus pour acquérir, soit une double compétence, soit une spécialisation. Sélectionnés pour leurs compétences, leur motivation et leur projet professionnel, ils se destinent à occuper dans l'entreprise un rôle de manager.

Législation

Les apprentis doivent être âgés de moins de 26 ans à la signature du contrat. Le contrat d'apprentissage de l'IAE Aix est un contrat de travail à durée déterminée de 12 mois. Il est signé par l'entreprise et l'apprenti, visé par le CFA Epure Méditerranée et enregistré à la DDTE. Il est financé par les entreprises, l'Etat et la région PACA. L'apprenti est un salarié de l'entreprise, mais il a aussi le statut d'étudiant, avec les droits et devoirs attachés aux deux états. L'apprenti est rémunéré par un salaire au moins égal à 61% du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel à la charge de l'entreprise.

Indemnités compensatrices pour l'entreprise :

- Aide régionale à l'effort de formation : 1000 € / an
- Charges sociales réduites :
- 10 salariés au plus : exonération totale
- plus de 10 salariés : exonération de la part patronale, retraite complémentaire, assurance chômage
- FNGS-FNAL
- Transport
- Crédit d'impôt apprentissage (1 600 € par apprenti et par an)

LES FORMATIONS EN ALTERNANCE

- **Master généraliste**
Management Général
- **Masters spécialisés**
Management Financier International
Audit Interne des Organisations
Management des Affaires Internationales
Management des Activités de Service
Marketing Appliqué
Management et Technologies de l'Information
Contrôle de Gestion



Renseignements Etudiants :
Odile Raingeard
masters@iae-aix.com
Tél : +33 (0)4 42 28 09 20

Renseignements Entreprises :
Mireille Gemin
mireille.gemin@iae-aix.com
+33 (0)4 42 28 08 53



COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation d'un apprenti à l'IAE d'Aix en Provence est évalué à 7654 € (pour 2008) pour le Master Management Général et 10410 € pour les masters Spécialisés.

Sélection

L'apprenti est sélectionné à la fois par une entreprise et par l'IAE Aix. L'entreprise peut choisir parmi les candidats admissibles à l'IAE Aix, ou proposer son propre candidat. De la même façon, le candidat peut postuler auprès des entreprises sollicitées par l'IAE Aix, ou proposer une entreprise.

Les candidats seront appréciés sur les bases suivantes :

Au niveau de l'IAE Aix, pour une entrée directe en 2e année de Master :

- Diplôme(s) requis : maîtrise ou diplôme de niveau Bac+4 ou plus (240 ECTS) ou niveau équivalent (diplôme étranger, VAE...).
- Dossier de candidature (tests TAGE-MAGE, GMAT ou GRE, TOEFL, TOEIC ou IELTS, projet professionnel, études antérieures)
- Entretien de motivation avec un jury

Au niveau de l'entreprise :

- CV, lettre de motivation
- entretien de recrutement
- tests

Organisation de l'année de formation

L'apprenti passe les trois premiers mois à l'IAE Aix, où il est encadré par un tuteur pour y apprendre les principes fondamentaux de son futur métier. L'entreprise reçoit ensuite l'apprenti pendant deux ou trois mois, pour un travail pratique sur une mission définie par l'entreprise en accord avec l'IAE Aix. L'insertion et l'encadrement sont assurés par le Maître d'Apprentissage. Les deux mois suivants à l'IAE Aix sont centrés sur des acquisitions de compétences plus spécifiques, choisies en partie par l'apprenti en fonction de son projet personnel. Il travaille sur sa mission avec l'aide de son Tuteur Universitaire, choisi parmi les enseignants de l'IAE Aix en raison de sa spécialisation.

Les quatre derniers mois sont entièrement consacrés à la mission en entreprise. C'est la dimension appliquée de la formation, qui fait l'objet d'une évaluation.

L'année se conclut par la soutenance d'un travail personnel devant un jury comprenant le Tuteur Universitaire et des professionnels (Maître d'Apprentissage,...).

